

# Appel à projet LAND ART



2017

**Forêt Départementalo-Domaniale des Pitons du Carbet  
Forêt candidate au label FORET D'EXCEPTION**

## Cahier des clauses administratives techniques particulières (C.C.A.T.P.)



Réalisation d'œuvres LAND ART en Forêt Départementalo-Domaniale des Pitons du Carbet, du 27 au 30 janvier 2017

**Septembre 2016**

### MAITRE D'OUVRAGE :

OFFICE NATIONAL DES FORETS- DIRECTION REGIONALE DE MARTINIQUE  
78, ROUTE DE MOUTTE - 97200 FORT-DE-FRANCE  
TEL : 05 96 60 70 70 - FAX : 05 96 63 56 67

## I. Présentation du site

### 1.1. Situation générale du massif forestier

La forêt Départementalo-domaniale des Pitons du Carbet (FDDPC) couvre une surface de près de 7000 ha. Elle est située dans la moitié nord de l'île et s'étend sur les territoires de 13 communes. Elle est bordée de 12 forêts départementales. C'est une forêt tropicale mésophile et hygrophile (moyennement humide et humide) occupant les moyens et hauts reliefs des Pitons du Carbet et du Morne Jacob, de 58 mètres jusqu'à 1197 mètres (sommet du Piton Lacroix).

L'ensemble du massif est fortement découpé par un chevelu hydrographique très dense. Cette multitude de rivières joue un rôle très important dans l'alimentation en eau, qu'elle soit potable ou non, de l'ensemble de la Martinique.

D'un point de vue géologique, la majeure partie des roches est de type volcanique : basalte, andésites et dacites. Les formations superficielles sont composées d'argiles rouges et de « tufs jaunâtres ».

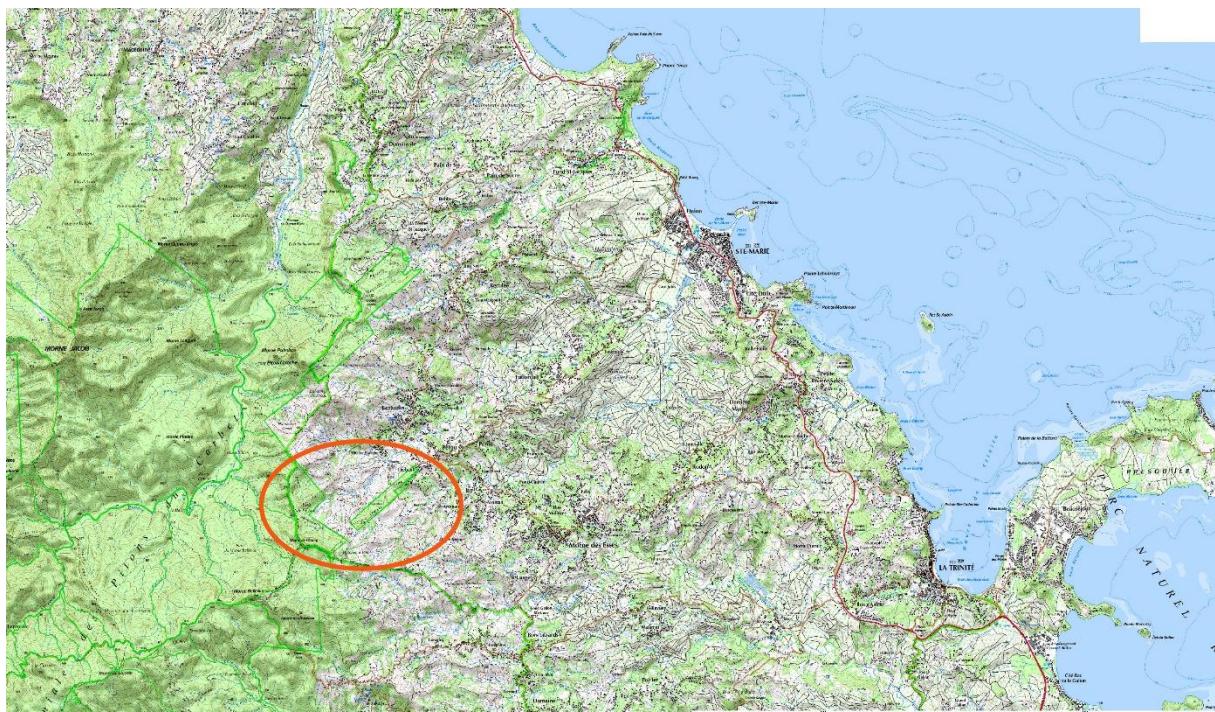
Les reliefs martiniquais sont fragiles et l'érosion s'opère essentiellement par glissement de terrain.

La FDDPC est soumise au Régime Forestier depuis le 30 décembre 1947. Sa gestion en est confiée à l'Office National des Forêts de Martinique<sup>1</sup>.

<sup>1</sup>ONF (2003), Forêt départementalo-Domaniale des Pitons du Carbet, Révision d'aménagement forestier 2003-2012

### 1.2. Description du site sélectionné pour la manifestation LAND ART

Le site retenu pour accueillir cette 1<sup>ère</sup> manifestation Land Art en « forêt des volcans de Martinique » (*appellation regroupant les massifs de la Montagne Pelée et des Pitons du Carbet, dans le cadre du projet de labellisation « Forêt d'Exception »*) se situe sur la commune de Sainte-Marie, dans le quart nord-est de l'île. L'accès s'effectue par la route départementale 24 au niveau du quartier Pérou.



La FDDPC à ce niveau est découpée en deux parties distinctes séparées par des terrains agricoles. La première partie est constituée de deux parcelles de 18,52 et 1,71 Ha. La seconde se situe en porte d'entrée du grand massif sur une parcelle de 52,33 Ha.

### Végétation

Située entre 200 et 450 mètres d'altitude, la FDDPC est à cheval sur des séries mésophiles et hygrophiles.

Par ailleurs, la zone est plantée en Mahogany grandes feuilles pour la production de bois d'œuvre.

### Usages

Le site des Trois Sources est de plus en plus fréquenté par un public de riverains qui viennent puiser l'eau ou passer un moment de détente en forêt. C'est également un site d'arrêt pour des excursions touristiques et un point de départ d'un sentier de randonnée inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Randonnée Pédestre (PDIPR), le sentier n°7 : Pérou / Morne L'Etang. Ce sentier d'une longueur de 2 km rejoint un deuxième sentier de randonnée reliant le Morne Bellevue à Reculée sur 7 km.

**Une vidéo présentant le site sera disponible et pourra être transmise sur demande du candidat.**

## 2. Présentation générale du projet

### 2.1. Contexte

Le projet de Land Art est une des actions inscrites dans le contrat de projet pour **la labellisation « Forêt d'Exception » de la forêt des volcans de Martinique**. Les deux grands massifs Forestiers publics de l'île, la Montagne Pelée et les Pitons du Carbet sont aujourd'hui Forêt candidate au label au titre de leur caractère exceptionnel et complémentaire :

- Socle patrimonial d'exception
- Patrimoine vivant d'une rareté et d'une diversité exceptionnelle
- Châteaux d'eaux de la Martinique
- Eléments incontournables dans le paysage martiniquais.

Cette manifestation culturelle a pour objectif de :

- développer et de diversifier l'offre touristique de la forêt départementalo-domaniale de Pitons du Carbet en valorisant le patrimoine naturel exceptionnel
- sensibiliser un public divers à l'environnement et au patrimoine à travers une expérience artistique.

#### **Le Land Art :**

*« Loin des imposantes réalisations du Land Art américain qui exigeaient des moyens colossaux de l'industrie du bâtiment, le geste artistique en milieu naturel attendu ici, respectueux de la nature, recherchera sous la forme d'interventions douces à instaurer une complémentarité entre le paysage et l'œuvre, une forme d'osmose.*

*Il s'agit de créer une œuvre *in situ* à partir des matériaux naturels collectés sur place, de concevoir une œuvre harmonieusement intégrée à son environnement, d'établir un lien poétique et sensible entre l'Homme et la nature et de prendre en compte la fragilité, le transitoire, l'éphémère.*

*Dès la fin des années soixante, de nombreux artistes quittent l'atelier pour investir la nature. Ils interviennent directement sur le paysage. De sujet de composition illusionniste, le paysage devient, avec le Land Art et l'Arte Povera, matériau et support.*

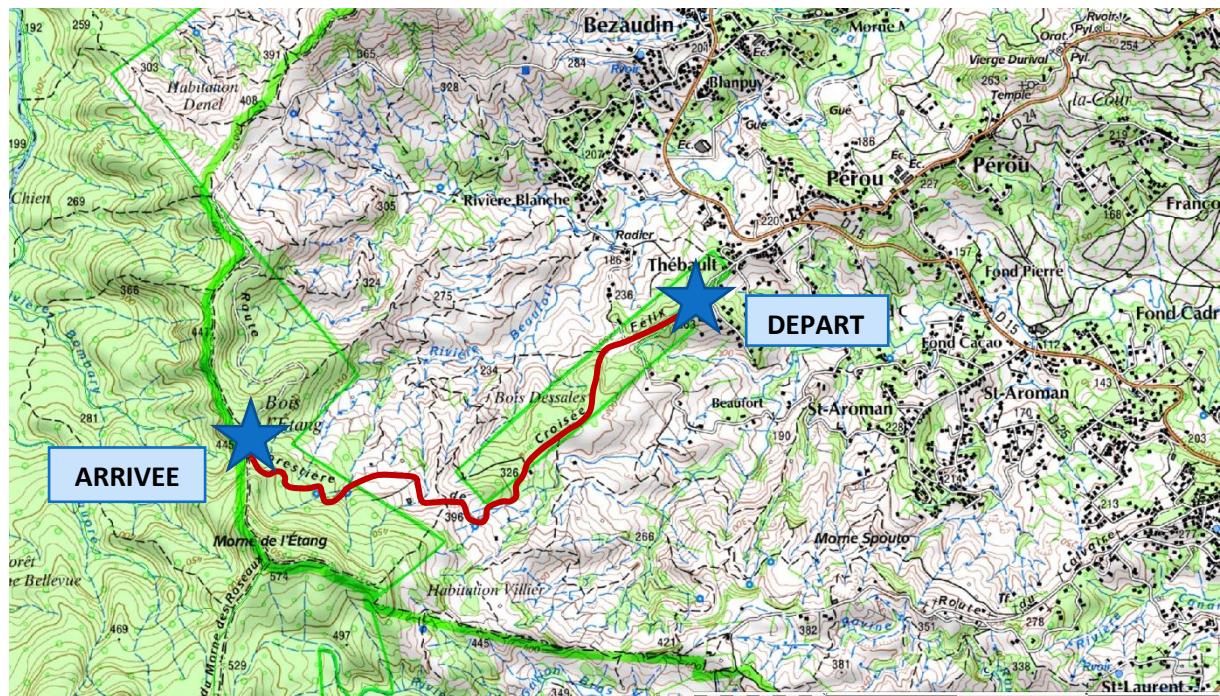
*Ce projet prolonge cette démarche en invitant des artistes à travailler avec les qualités visuelles et tactiles des éléments naturels qu'ils trouvent sur place : pierre, débris végétaux, feuilles, brindilles, pétales et à intégrer les processus naturels qui entraîneront la destruction des œuvres éphémères»*

## **2.2. Implantation spatiale de la Manifestation**

La manifestation se déployera le long de la route forestière de Croisée Félix qui traverse la FDDPC et les terres agricoles avoisinantes sur une distance d'environ 2300 mètres.

Le départ s'effectuera au niveau de l'ancien poste forestier, avec un stationnement possible d'une cinquantaine de véhicules. Le parcours cheminera ensuite le long de la route forestière pour arriver au site des Trois sources ; ensuite sur environ 500 m la découverte s'effectuera dans une ambiance forestière.

Deux parcelles forestières sont traversées : Bois Dessales et Bois de l'Etang.



Fond de carte IGN

### **2.3. Objectifs**

Cette manifestation s'inscrit dans une stratégie de développement touristique et culturel et se veut être :

- **Une action culturelle phare dans le cadre du projet de labellisation Forêt d'Exception de la forêt des volcans de Martinique afin de :**
  - Structurer et améliorer l'accueil de tous les publics et faire de ces massifs l'un des leviers du développement du tourisme vert
  - Promouvoir l'identité du massif en s'appuyant sur son patrimoine et la notion de multifonctionnalité en forêt tropical
- **Une manière de s'intéresser à l'art**

Généralement confinée en milieu clos et urbain, dans les musées ou les salles d'exposition, la production artistique concerne moins l'espace rural. C'est pourquoi, le deuxième objectif de cette manifestation vise à proposer aux habitants du territoire et aux touristes un accès direct et gratuit, dans un cadre majestueux, à des formes d'expressions artistiques peu répandues en espace rural. C'est également un moyen pour les habitants de redécouvrir leur territoire.

La mise en place d'une manifestation où les œuvres sont réalisées devant les visiteurs est un moyen de rendre l'art plus accessible aux non-initiés, d'échanger avec les artistes et de créer un attachement particulier avec le site, les œuvres et leur(s) créateur(s).

- **Une sensibilisation du public sur la multifonctionnalité de la forêt et plus particulièrement sur le lien eau/forêt**

Le massif des Pitons du Carbet est bien justement désigné comme le château d'eau de la Martinique. La majeure partie de la ressource en eau provient de ce grand massif forestier. La qualité de l'eau est inextricablement liée à la présence de la forêt et à sa gestion durable. L'importance de cette ressource et les interrelations méritent d'être mises en avant dans un projet remarquable de sensibilisation du public.

**La thématique choisie pour cette manifestation met en avant ce lien eau / forêt** par conséquent, la réflexion des artistes candidats devra porter sur cet aspect.

### **2.4. Descriptif / Déroulement**

De façon à toucher un large public, la manifestation est programmée **du vendredi 27 au lundi 30 janvier 2017**. Les artistes auront 3 jours pour mettre en place les œuvres, du 27 au 29 janvier. La manifestation est intégralement ouverte au public durant ces 3 jours et sera ponctuée de visites (animations nature, randonnée...) pour le grand public.

Le vernissage du parcours artistique aura lieu le lundi 30 janvier et se tiendra en présence des partenaires du projet et des artistes.

Des manifestations spécifiques à destination des scolaires auront lieu le vendredi.

**Le thème retenu est : « DLO LA TE »**

### **2.5. Les emplacements**

Toutes les œuvres seront réalisées en bord de route forestière.

- 1/ au départ du parcours (à proximité de l'ancien poste forestier).
- 2/ dans la partie forestière en amont du poste forestier
- 3/ dans la partie traversant les terrains agricoles (OPTION).
- 4/ au niveau de la première source
- 5/ dans la zone forestière en amont de la source (1 ou 2 œuvres)

*Remarque : Certains éléments pourront, si cela s'avère nécessaire pour raison technique, être préparés à l'avance. La majeure partie de l'œuvre devra cependant être réalisée/montée lors de la manifestation et sera un critère lors de la sélection du candidat.*

### **2.6. Médiatisation**

Un film documentaire de 13 minutes sera réalisé pendant la manifestation. Les artistes seront filmés pendant leur travail et il leur sera demandé de participer aux interviews.

Un photographe professionnel sera chargé de réaliser des clichés de l'œuvre et des artistes.

Par ailleurs, une campagne promotionnelle de l'évènement sera effectuée en amont, par radio et communication papier (affiches, flyers...).

La presse sera conviée au vernissage.

### **2.7. Conditions générales**

#### **2.7.1 Principe de sécurité et de respect de l'environnement**

Les œuvres réalisées ne devront pas mettre en danger le public ni porter atteinte à l'environnement. Les matériaux utilisés sur site devront être biodégradables et d'origine naturelle, sauf éventuellement le petit matériel nécessaire au montage de l'œuvre et à la sécurité. Les objets manufacturés éventuellement installés sur site ne devront entraîner aucune pollution et être retirés par l'artiste à l'issu de la manifestation dans un délai à définir selon la nature de l'œuvre.

Chaque candidat devra proposer une œuvre en harmonie avec l'environnement forestier et soucieuse de la qualité des matériaux employés. Les œuvres devront impérativement être sécurisées et ne pas

présenter de danger pour le public. Le jury sera sensible au facteur risque pour choisir les dossiers de candidatures.

#### 2.7.2 Principe de visibilité des œuvres

Les œuvres devront être visibles à l'échelle de l'environnement et installées sur les sites définis par et avec l'ONF.

#### 2.7.3 Temps de réalisation des œuvres

La manifestation se déroulera sur 4 jours, selon le planning suivant :

- Du vendredi 27 au dimanche 30 janvier 2017 : mise en place/ réalisation des œuvres et journées grand public, visites de scolaires, animations autour de la forêt, de l'eau, rencontre avec les artistes et leurs œuvres, reportage photographique et réalisation d'un film documentaire
- Le lundi 30 janvier 2017 : Vernissage des œuvres et clôture de la manifestation.

#### 2.7.4 Critères de sélection des artistes

Le projet est ouvert aux artistes plasticiens professionnels à même de proposer une œuvre Land Art, Art Nature, Art Environnemental, installation, dans la catégorie art contemporain. Les candidats retenus seront au nombre de 5.

Les candidats doivent être inscrits à la Maison des Artistes et transmettre leur numéro d'identification professionnel.

Les projets retenus devront être pertinents par rapport au thème de cette édition, prendre en compte le paysage et l'environnement dans la conception de l'œuvre. La création doit être en adéquation avec l'espace qui l'accueille. Il sera également tenu compte de l'anticipation du facteur sécurité et du taux de réalisation de l'œuvre sur site.

#### 2.7.5 Frais de restauration et hébergement

Pour les artistes étrangers, l'hébergement sera pris en charge.

Des paniers repas seront proposés aux artistes pour le déjeuner du vendredi au dimanche  
A l'issue du vernissage une collation sera offerte le lundi midi.

#### 2.7.6 Outils et matériels

Chaque candidat retenu devra se munir de son propre matériel de travail (outils, matériaux divers).  
L'ONF prend en charge :

- Si l'œuvre le nécessite, un groupe électrogène de 1,5 kVA sera mis à disposition de l'artiste

### 2.7.7 Assurance

Il sera demandé à chaque candidat une copie de leur attestation d'assurance responsabilité civile dans le cadre de l'exercice de leur travail.

### 2.7.8 Dotation artistique

La dotation pour chaque artiste ou groupement d'artistes retenus sera de 2700 € net. Elle englobera les missions suivantes :

- La réalisation de l'œuvre (création et installation de l'œuvre) et cession à l'Office National des Forêts
- La présence obligatoire de l'artiste lors de l'inauguration
- La réalisation d'un texte explicatif de son œuvre
- La cession des droits d'auteurs pour l'utilisation des clichés qui pourraient être pris pour les besoins de la manifestation (œuvre, artiste en travail) et ce afin d'apparaître sur les supports de cette édition (livret, DVD, site internet, journal d'information, etc.)
- La participation de l'artiste à la réalisation du film documentaire (interview de l'artiste)
- L'apparition de l'artiste dans le web TV monté par l'atelier Halte Junior de la ville de Sainte-Marie

Après sélection des artistes, les 5 candidats retenus recevront la dotation selon le mode de versement suivant :

- 1500 € versés au départ, dès la sélection
- 1200 € versés à la fin de l'évènement

Tout désistement de l'artiste entraînera le remboursement intégral de la somme versée.

### **3. Appel à projets**

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **vendredi 28 octobre 2016 12H** avec la mention « Appel à projet LAND ART 2017 - Ne pas ouvrir ».

Elles seront adressées à :

Office National des Forêts  
Direction Régionale de Martinique  
A l'attention de Mme GEORGEON Laure  
78, route de Moutte  
B.P. 578  
97200 FORT-DE-FRANCE Cedex

La désignation des candidats est fixée à début novembre 2016. Les candidats retenus seront informés par téléphone et par courrier de notification au plus tard le vendredi 25 novembre 2016 à 12h.

La sélection sera effectuée par un jury composé de membres des structures suivantes : Direction des Affaires Culturelles, Office National des Forêts, Ville de Sainte-Marie, Comité Martiniquais du Tourisme, Collectivité Territoriale de Martinique, Fondation Clément, Office De l'Eau, CAP Nord, SARA, Campus Caraïbe des Arts ; des artistes professionnels et/ou enseignants pourront également être sollicités pour faire partie du jury.

#### **3.1. Composition des candidatures**

---

Chaque candidat devra fournir :

- Une note d'intention incluant la présentation de la démarche de l'artiste, de préférence illustrée. Cette note pourra être retravaillée après la réalisation de l'œuvre et sera utilisée pour la communication qui sera donnée suite à la manifestation.
- La liste prévisionnelle du petit matériel et des matériaux nécessaires pour la réalisation de l'œuvre
- Une analyse de faisabilité
- Un CV ;
- Une photocopie recto-verso de la carte d'identité ;
- Une lettre de motivation expliquant son souhait de venir travailler en Forêt Départementalo-Domaniale des Pitons du Carbet pour cette manifestation LAND ART
- Dossier (support C.D. Rom ou papier) présentant le travail de l'artiste accompagné de photos antérieures et récentes de ses œuvres, lieux d'exposition... ;
- La photocopie de l'attestation d'assurances professionnelles ;
- Coordonnées (adresse postale, mail, téléphone(s))

### **3.2. Renseignements**

---

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez contacter :

Mlle Laure GEORGEON  
Chef de projets « Service Biodiversité et Développement Durable »  
78, route de Moutte – 97200 FORT-DE-FRANCE  
Tél : 05 96 77 47 33, Portable : 06 96 41 06 05, Fax : 05 96 63 56 67  
Email : [laure.georgeon@onf.fr](mailto:laure.georgeon@onf.fr)

Ou

M. Sébastien BATIFOULIER  
Technicien responsable du site  
Tél : 06 96 41 08 88  
Email : [sebastien.batifoulier@onf.fr](mailto:sebastien.batifoulier@onf.fr)

Ou en cas d'absence

Mme Yvonne REMY  
Responsable du Service Biodiversité et Développement Durable  
78, route de Moutte – 97200 FORT-DE-FRANCE  
Tél : 05 96 60 70 87, Portable : 06 96 41 05 17  
Email : [yvonne.remy@onf.fr](mailto:yvonne.remy@onf.fr)